



Procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2025

Début de la séance : 9h05

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÊVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Fabienne FROMENTOUX, Catherine GAUTHIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Bernard MINODIER, MAGNOULOUX Bernard

Absents : Axel CABLÉ, Jean-Marc COULAUD (pouvoir à Agnès ORÊVE)

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 7

Approbation du PV du conseil municipal du 22 mars 2025

Ordre du jour :

1. Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024 communal

Présenté par M. Sylvain BOSC

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le conseil municipal a été placé sous la présidence de madame Agnès ORÊVE, 1^{re} adjointe au maire et a délibéré sur le Compte Financier Unique 2024.

Le conseil municipal vote pour :

- L'approbation du Compte Financier Unique 2024 de Saint-Victor
- Donner pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le maire sort de la séance pour le vote - Pour à l'unanimité (11)

2. Affectation des résultats 2024

Présenté par M. Sylvain BOSC

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		523 814,91	237 164,93			286 649,98
Opérations de l'exercice	818 890,22	987 081,83	433 552,61	387 263,31	1 252 442,83	1 374 345,14
Totaux	818 890,22	1 510 896,74	670 717,54	387 263,31	1 252 442,83	1 660 995,12
Résultat de clôture	0,00	692 006,52	283 454,23	0,00	0,00	408 552,29
	Besoin de financement		283 454,23	Euros		
	Excédent de financement		0,00			
	Restes à réaliser		49 797,43			
	Besoin de financement des restes à réaliser		49 797,43	Euros		
	Excédent de financement des restes à réaliser		0,00			
	Besoin total de financement		333 251,66	Euros		
	Excédent Total de financement		0,00			
	Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de		333 251,66	Euros au compte 1068 (Investissement)		
			358 754,86	Euros au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)		

Pour à l'unanimité (12)

3. Vote des taux d'imposition

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Pas d'augmentation des taux d'imposition mais la base de calcul a été augmentée par l'état.

Pour rappel, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Compte tenu du produit fiscal attendu pour l'équilibre du budget primitif 2025 le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition suivants :

- Foncier bâti : 30,31 %
- Foncier non bâti : 61,85 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,70 %

Pour à l'unanimité (12)

4. Subventions de fonctionnement 2025 aux associations

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

Une association a été créée dans la commune en 2024, « Les Notes Boisées ».

Le conseil municipal décide d'allouer au titre de 2025 les subventions aux associations ci-dessous :

Associations	Subventions allouées
ACCA SAINT-VICTOR	200,00 €
ADMR LES TROIS RIVIÈRES	400,00 €
AMICALE BOULE	400,00 €
AMICALE POMPIERS	500,00 €
APEL	400,00 €
ASS. DE JEUNES ET D'ÉDUCATION	200,00 €
ASS. ESPOIR SAINT-VICTOR	800,00 €
ASS. VEUVES CRV CHEFS FAMIL	120,00 €
ASS. AIR DES CHOIX	200,00 €
ASS. CHANTELERMUZE	400,00 €
CYCLO CLUB	200,00 €
L'ÉCHO DE LA SERVE	200,00 €
LES ZIGOMATS	200,00 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	120,00 €
LES LOUPS DE LA CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
US CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
UNION RETRAITÉS PERS. AGÉES	500,00 €
COMITÉ DES FÊTES	400,00 €
LES NOTES BOISÉES	400,00 €
TOTAL	6 440,00 €

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget

Pour à l'unanimité (12)

5. Budget primitif 2025

Présenté par M. Sylvain BOSC

Le conseil municipal approuve le budget primitif communal 2025, précise que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et investissement, et que les recettes ne sont pas affectées.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 329 158,86 €	1 329 158,86 €
Section d'investissement	696 201,20 €	696 201,20 €
Résultat global	2 025 360,06 €	2 025 360,06 €

Pour à l'unanimité (12)

6. Participation aux frais scolaires de l'école publique de Lemps

Présenté par M. Sylvain BOSCH

1 - Vu l'absence d'école publique sur la commune de Saint-Victor, le coût réel à l'école publique de Lemps est d'un montant de 1 142,94 € par élève pour l'année scolaire 2023/2024.

Un enfant de la commune de Saint-Victor est scolarisé à l'école publique de Lemps.

Le conseil municipal vote pour le paiement des frais scolaires d'un montant de 1 142,94 € et pour autoriser monsieur le maire à signer le 15^{ème} avenant à la convention du 27 novembre 2006.

Pour 10 - Contre 2 (Mme FROMENTOUX et M. MINODIER)

2 - Le conseil municipal vote pour autoriser le paiement d'une subvention destinée à participer aux sorties scolaires de l'école publique de Lemps pour un enfant de Saint-Victor d'un montant total de 40,00 € au titre de l'année 2023/2024.

Pour 10 - Contre 2 (Mme FROMENTOUX et M. MINODIER)

7. Finalisation marché immeuble de la fontaine

Présenté par M. Alain MESBAH-SAVEL

1 - Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'immeuble de la fontaine, le paiement de pénalités de retard est prévu dans le cas où les travaux ne sont pas réalisés dans les délais indiqués sur le dossier de consultation des entreprises.

Pour l'entreprise SAPEC RHÔNE-ALPES, l'ordre de service signé le 6 mai 2022 indiquait que le délai contractuel de réalisation des travaux est de 13 mois, le procès-verbal de réception des travaux aurait dû être signé avant le 5 juin 2023. Or celui-ci a été signé le 4 septembre 2023.

Compte tenu que les travaux ont bien été réalisés, et que la transmission des dernières factures et l'établissement tardif du procès-verbal sont dus à un décalage administratif à la rédaction de ces documents, monsieur le maire demande l'annulation des pénalités de retard à l'égard de l'entreprise SAPEC RHÔNE-ALPES.

Pour à l'unanimité (12)

2 - Annulation d'une autre pénalité pour la même entreprise

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'immeuble de la fontaine, le paiement de pénalités est prévu dans le cas d'absence lors des réunions de chantier.

Pour l'entreprise SAPEC RHÔNE-ALPES, l'état d'acompte mensuel de janvier 2023 établi par le maître d'œuvre, Benjamin Ballay architecte, indiquait 3 absences à des réunions de chantier ainsi qu'un retard d'exécution pour un montant total de 1 386,90 € TTC.

Compte tenu que les travaux ont bien été réalisés, et que les absences aux réunions n'ont pas porté préjudice à l'exécution des travaux, monsieur le maire demande une remise de pénalité à l'égard de l'entreprise SAPEC RHÔNE-ALPES.

Pour à l'unanimité (12)

8. Modification du délégué au SIESP (Syndicat Intercommunal d'Équipement Sportif du Plateau)

Présenté par M. Sylvain BOSCH

Monsieur le 2^e adjoint expose qu'à la suite des dernières élections municipales, deux délégués titulaires ont été désignés pour représenter la commune au sein du SIESP d'Étables auquel adhère Saint-Victor.

Aussi, à la suite de la démission de Mme Jessica MOTTIN, déléguée titulaire jusqu'alors, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune de Saint-Victor au sein du SIESP.

Le conseil municipal désigne M. Alain MESBAH-SAVEL en qualité de délégué titulaire au sein du SIESP. Il récupère ainsi la délégation précédemment accordée à Jessica MOTTIN.

Cette délibération sera transmise au SIESP afin que la modification du délégué de Saint-Victor soit entérinée.

Pour à l'unanimité (12)

Questions diverses :

- **Gérance du snack saison 2025**

La personne qui s'est portée volontaire s'est désistée 15 jours avant l'ouverture prévue. Une nouvelle annonce sera publiée sur le JTT pour une ouverture au 12 mai.

- **Point sur le déploiement de la fibre**

La poche Étables/La Jointine/Pouyol est desservie et mise en commercialisation. Il reste des raccordements longs pour relier les habitations aux extrémités du réseau arrivant en limite de propriété. De nouvelles conventions ont été signées pour les nouveaux raccordements au sein de la commune. Lorsque des propriétaires ne répondent pas à la demande d'Axiom pour l'installation des nouveaux points de raccordements, le maire signe des arrêtés pour débloquer les situations.

- **Saison culturelle 2025**

Une commission a été créée (Jean-Marc COULAUD, Cathy GAUTHIER, Agnès ORÈVE, Alain MESBAH-SAVEL et Patrick MARGAND) pour l'évaluation des réponses aux appels à projets. Un compte-rendu sera rédigé à la suite des réunions de la commission. Il sera nécessaire de prévoir un plafond à ne pas dépasser par saison afin de réguler les sommes à engager.

Prochain conseil municipal maintenu au 28/06/2025